
**ARRÊTÉ N° 2024-09 PORTANT RÈGLEMENT D'OFFICE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA
COMMUNE DES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2 et L. 1612-12 ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération n°2024/29 du 12 avril 2024 par laquelle le conseil municipal des Saintes-Maries-de-la-Mer a rejeté le compte administratif 2023 du budget communal ;

VU la délibération n°2024/34 du 12 avril 2024 par laquelle le conseil municipal des Saintes-Maries-de-la-Mer a rejeté le budget primitif 2024 du budget communal ;

VU l'état de notification du produit de fiscalité directe locale pour l'année 2024 ;

VU les courriers du 13 mai 2024 par lesquels le préfet des Bouches-du-Rhône a saisi la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, en application des articles L. 1612-2 et L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, du défaut d'adoption dans les délais requis du budget primitif 2024 du budget communal des Saintes-Maries-de-la-Mer et du rejet du compte administratif 2023 de ce budget ;

VU l'avis de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2024-0041 du 13 juin 2024 constatant la conformité du projet de compte administratif 2023 du budget communal des Saintes-Maries-de-la-Mer au compte de gestion correspondant établi par le comptable public, notifié au préfet des Bouches-du-Rhône le 17 juin 2024 ;

VU l'avis de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2024-0040 du 13 juin 2024 formulant des propositions pour le règlement du budget communal des Saintes-Maries-de-la-Mer, notifié au préfet des Bouches-du-Rhône le 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de reprendre les propositions formulées par la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur dans son avis n°2024-0040 du 13 juin 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Les restes à réaliser de l'exercice 2023 du budget communal des Saintes-Maries-de-la-Mer s'établissent, en section d'investissement, à 1 220 202 € en dépenses et 1 654 260,26 € en recettes, conformément à l'annexe 1 ci-jointe.

Article 2: Le budget primitif de l'exercice 2024 du budget communal des Saintes-Maries-de-la-Mer est réglé et rendu exécutoire, conformément aux montants ci-après et à l'annexe 1 ci-jointe, intégrant les restes à réaliser et les résultats reportés de l'exercice 2023.

Section d'investissement :

Dépenses : 6 255 833,01 €

Recettes : 6 255 833,01 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 9 140 123,00 €

Recettes : 11 301 211,25 €

Article 3: Les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières sont fixés pour l'année 2024 à :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,82 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,56 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,97 %

Le produit attendu de ces taxes directes locales pour 2024 est de 5 238 548,00 €.

Article 4: Le conseil municipal de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer est tenu informé, dès sa plus proche réunion, du présent arrêté.

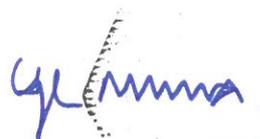
Article 5: Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS80001 13282 Marseille Cedex 06 ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris cedex 08 ;
- soit par voie de recours contentieux déposé auprès du tribunal administratif de Marseille – 31, rue Jean-François Leca, 13002 Marseille Cedex ou sur l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6: La directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le service de gestion comptable d'Arles, et Madame la maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Marseille, le **21 JUIN 2024**

Le Préfet



Christophe MIRMAND

Annexe 1 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer - Budget primitif 2024 du budget principal**Restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes 2023 reportés au budget principal 2024**

RAR en dépenses d'investissement	RAR arrêtés
Subvention d'équipement SYMADREM	100 000,00
Dématérialisation paie et migration de gestion M57	2 688,00
Travaux Hôtel de Ville	210 253,00
Aménagements de bâtiments	109 397,00
Mobilier Médiathèque	510,00
Plans réfection éolienne	3 162,00
Chapelle du mas de la cure – conseil	9 623,00
Maîtrise d'oeuvre vidéoprotection	13 069,00
Matériels informatiques Roger Delagnes	39 465,00
Equipements police municipale et musée	1 368,00
Bancs de rangement musée	287,00
Opération n°9322 voirie urbaine	212 623,00
Opération n°9330 éclairage public	84 030,00
Opération n°9340 voirie hydraulique	4 072,00
Réfection pistolet musée	9 655,00
Maîtrise d'ouvrage déléguée aménagement Malagroy	420 000,00
TOTAL (A)	1 220 202,00

RAR en recettes d'investissement	RAR arrêtés
Fonds vert rénovation énergétique de l'hôtel de ville	135 763,47
Fonds vert éclairage public	79 939,79
Acquisition de matériel informatique – Roger Delagnes	18 557,00
Emprunt	1 000 000,00
Mandat de maîtrise d'ouvrage aménagement Malagroy	420 000,00
TOTAL (B)	1 654 260,26

TOTAL (B-A)	434 058,26
--------------------	-------------------

Annexe 1 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer - Budget primitif 2024 du budget principal**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	BUDGET PRIMITIF 2024 REGLE		
			Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR + propositions nouvelles)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	2 688,00	23 000,00	25 688,00
204	Subventions d'équipement ve	100 000,00	100 000,00	117 620,00	217 620,00
21	Immobilisations corporelles (y	2 495 000,00	387 134,00	600 000,00	987 134,00
22	Immobilisations reçues en aff	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sau	3 267 415,00	9 655,00	6 500,00	16 155,00
	Total des opérations d'équipe	0,00	300 725,00	810 000,00	1 110 725,00
Total des dépenses d'équipement		5 962 415,00	800 202,00	1 557 120,00	2 357 322,00
10	Dotations, fonds divers et rés	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	219 000,00	0,00	296 500,00	296 500,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rat	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financ	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
Total des dépenses financières		319 000,00	0,00	296 500,00	296 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour c	420 000,00	420 000,00	0,00	420 000,00
Total des dépenses réelles d'investisse		6 701 415,00	1 220 202,00	1 853 620,00	3 073 822,00
040	Op° d'ordre de transfert entre	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	55 700,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investisse		55 700,00		0,00	0,00
TOTAL		6 757 115,00	1 220 202,00	1 853 620,00	3 073 822,00
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE					3 182 011,01
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 255 833,01

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	BUDGET PRIMITIF 2024 REGLE		
			Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR + propositions nouvelles)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	324 081,00	234 260,26	347 084,00	581 344,26
16	Emprunts et dettes assimilées	1 605 718,75	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en aff	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sau	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 929 799,75	1 234 260,26	347 084,00	1 581 344,26
10	Dotations, fonds divers et rés	780 639,00	0,00	1 029 135,00	1 029 135,00
1068	Excédents de fonctionnement	3 305 478,26	0,00	2 747 952,75	2 747 952,75
138	Autres subventions invest nor	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rat	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financ	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo	0,00	0,00	73 440,00	73 440,00
Total des recettes financières		4 086 117,26	0,00	3 850 527,75	3 850 527,75
45...	Chapitres d'opérations pour l	420 000,00	420 000,00	0,00	420 000,00
Total des recettes réelles d'investisse		6 435 917,01	1 654 260,26	4 197 611,75	5 851 872,01
021	Virement de la section de fon	3 505 739,25		369 861,00	369 861,00
040	Opérations d'ordre de transfe	65 237,00		34 100,00	34 100,00
041	Opérations patrimoniales	55 700,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investisse		3 626 676,25		403 961,00	403 961,00
TOTAL		10 062 593,26	1 654 260,26	4 601 572,75	6 255 833,01
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 255 833,01

Annexe 1 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer - Budget primitif 2024 du budget principal**Détail des chapitres des opérations d'équipement**

Op.	Nature	BUDGET PRIMITIF 2024 REGLE		
		Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR + propositions nouvelles)
9322	Voirie urbaine	212 623,00	500 000,00	712 623,00
9323	Voirie rurale	0,00	50 000,00	50 000,00
9330	Eclairage public	84 030,00	240 000,00	324 030,00
9340	Voirie hydraulique	4 072,00	20 000,00	24 072,00
Total des opérations d'équipement		300 725,00	810 000,00	1 110 725,00

Annexe 1 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer - Budget primitif 2024 du budget principal**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	BUDGET PRIMITIF 2024 REGLE		
			Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR + propositions nouvelles)
011	Charges à caractère général	2 879 980,00	0,00	2 779 180,00	2 779 180,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 672 000,00	0,00	4 553 000,00	4 553 000,00
014	Atténuations de produits	644 826,00	0,00	418 227,00	418 227,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 846 541,00	0,00	911 550,00	911 550,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 043 347,00	0,00	8 661 957,00	8 661 957,00
66	Charges financières	38 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
67	Charges exceptionnelles	13 600,00	0,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 276,00	0,00	9 205,00	9 205,00
022	Dépenses imprévues	5 971,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 105 194,00	0,00	8 736 162,00	8 736 162,00
023	Virement à la section d'investissement	3 505 739,25		369 861,00	369 861,00
042	Op° d'ordre de transfert entre sections	65 237,00		34 100,00	34 100,00
043	Op° d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 570 976,25		403 961,00	403 961,00
TOTAL		13 676 170,25	0,00	9 140 123,00	9 140 123,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					9 140 123,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	BUDGET PRIMITIF 2024 REGLE		
			Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR + propositions nouvelles)
013	Atténuations de charges	75 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	628 000,00	0,00	577 600,00	577 600,00
73	Impôts et taxes	3 720 825,00	0,00	1 420 586,00	1 420 586,00
731	Fiscalité locale	5 082 316,00	0,00	6 885 507,00	6 885 507,00
74	Dotations et participations	598 159,00	0,00	607 293,00	607 293,00
75	Autres produits de gestion courante	550 000,00	0,00	490 000,00	490 000,00
Total des recettes de gestion courante		10 654 300,00	0,00	10 020 986,00	10 020 986,00
76	Produits financiers	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
77	Produits spécifiques	11 750,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amorti.,dépréciations, prov.semi-budgétaires	5 886,00	0,00	8 677,00	8 677,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 689 936,00	0,00	10 047 663,00	10 047 663,00
042	Op° d'ordre de transfert entre sections	0,00		0,00	0,00
043	Op° d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00
TOTAL		10 689 936,00	0,00	10 047 663,00	10 047 663,00
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					1 253 548,25
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					11 301 211,25